

DÉPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

CANTON D'HAZEBROUCK



VILLE D'ESTAIRES

Préparatifs pour le marché de Noël**ARRETE REGLEMENTAIRE N°AR202500233 - 341****FERMETURE TEMPORAIRE DU PARC WATINE DU LUNDI 08
DÉCEMBRE 2025 À 07H00 AU MERCREDI 10 DÉCEMBRE 2025 À
14H00**

Nous, le Maire de la ville d'ESTAIRES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2213-1 et L2213-2,
Vu le Code de la Route, et notamment son article L411-1

Considérant que le Maire peut, par arrêté motivé, eu égard aux nécessités de la circulation, réglementer l'arrêt et le stationnement des véhicules ou de certaines catégories d'entre eux, ainsi que la desserte des immeubles riverains.
Considérant qu'il y a lieu de prendre les dispositions nécessaires pour permettre l'installation et le montage des chalets à l'occasion du marché de Noël 2025 organisé par la **municipalité**.

ARRETE**Article 1**

Afin d'assurer la sécurité des personnes et faciliter les opérations de mise en place du matériel à l'occasion de l'organisation du marché de Noël, le parc Watine sera fermé lundi 08 décembre 2025 à 07h00 au mercredi 10 décembre 2025 à 14h00.

Article 2

La signalisation réglementaire sera mise en place par les Services Municipaux.

Article 3

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4

Ces dispositions ne concernent pas les véhicules de sécurité, de secours et de lutte contre l'incendie dans le strict cadre de leurs interventions.

Article 5

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune d'ESTAIRES

Article 6

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Article 7

Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie, Monsieur le Directeur des Services Techniques, Madame la Responsable du poste de la Police Municipale, le Commandant de Gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché.

Fait à Estaires le 29/10/2025

Le Maire
Dorothée BERTRAND